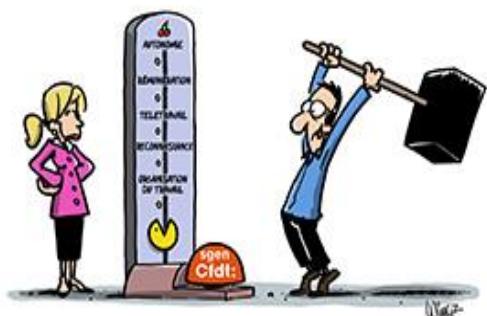


**FRAPPEZ UN GRAND COUP...  
VOTEZ SGEN-CFDT !**



## Demander sa mutation intra académique Le mode d'emploi du Sgen-CFDT

**sgen  
Cfdt:**

**VERSAILLES**

23 place de l'Iris, 92400 Courbevoie  
Téléphone : 01 40 90 43 31  
Mail : [elusgen@scfdtversailles.fr](mailto:elusgen@scfdtversailles.fr)

<b>Quelle circulaire consulter ?</b>	Une circulaire académique est réactualisée tous les ans (en général fin février), vous la trouverez sur notre site académique actualisé chaque année et sur site de l'académie de Versailles:  <a href="https://versailles.sgen-cfdt.fr/dossier/mutations-intra/">https://versailles.sgen-cfdt.fr/dossier/mutations-intra/</a>  <a href="http://www.ac-versailles.fr/cid105359/mouvement-intra-academique-des-enseignants-cop-e.html">http://www.ac-versailles.fr/cid105359/mouvement-intra-academique-des-enseignants-cop-e.html</a>
<b>Quand faire sa demande ?</b>	Saisie informatique des candidatures sur SIAM via I-prof, généralement entre 20 mars et 2 avril. La période est à peu près la même tous les ans.  Les dossiers complets avec accusés de réception et pièces justificatives sont à renvoyer via le secrétariat de l'établissement à la date de la fermeture du serveur.
<b>Qui peut /doit postuler ?</b>	Tous les personnels qui entrent dans l'académie Tous les stagiaires ! Tous les personnels qui veulent changer de poste à l'intérieur de l'académie. Tous les personnels en affectation provisoire.
<b>A quoi faut-il faire attention ?</b>	<b>Aucune situation n'est prise en compte sans pièces justificatives précises transmises dans les délais.</b> Participer au mouvement intra suppose une certaine préparation : vous devez réunir toutes les pièces justificatives qui correspondent à votre situation ! Cela prend parfois du temps, il est donc nécessaire d'anticiper et de bien préparer en amont de l'ouverture du serveur toutes ces pièces. Il faut faire attention aux dates : Ainsi votre PACS ou votre mariage doit dater au plus tard du 31 août de l'année courante. <b>Attention à la stratégie</b> Les bonifications accordées sont liées aux types de vœux formulés, et à l'ordre des vœux C'est un processus compliqué, chaque cas est différent, les conseils personnalisés que nous vous fournissons sont essentiels.
<b>Que faut-il savoir qui n'est pas sur la circulaire ?</b>	Il ne faut pas se contenter de faire des vœux sur les postes qui apparaissent vacants sur le serveur siam. Le rectorat n'affiche pas tout. Il y a une grande disparité entre les disciplines, et les zones géographiques. Par exemple le département des Hauts de Seine est difficile à obtenir.
<b>Comment les élu.es du SGEN peuvent-ils vous aider ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- vous aider à faire votre dossier par un contact personnel (choix des pièces justificatives à fournir par exemple) ;</li><li>- vous aider à établir votre liste de vœux, choisir un voeu commune ou établissement? Mettre un vœu établissement avant un vœu commune ou après ? ...</li><li>- vérifier sur votre fiche sgenplus si vos vœux sont réalisables : <a href="http://suivi.sgenplus.cfdt.fr/">http://suivi.sgenplus.cfdt.fr/</a></li><li>- vous suivre en CAPA et intervenir si besoin</li><li>- vous informer des résultats avant leur publication sur i-prof.</li></ul>
<b>L'action des élu.es du Sgen-CFDT</b>	Elle est ESSENTIELLE en amont, car c'est l'expérience des élu.es qui vous permettra de bénéficier de bonifications selon votre situation, de bien formuler vos vœux et donc de voir votre demande traitée efficacement